

Bienvenue au système alerte enlèvement par SMS

Les avis d'alerte sont transmis par SMS par le biais de Swisscom, Sunrise et Orange. Ces messages sont diffusés sur les téléphones mobiles dont les détenteurs se sont librement enregistrés pour ce service.

Article publié sur www.alrteenlevement.ch le 01.02.2011.

Depuis le 1er janvier 2010 les polices suisses disposent d'un système d'alerte rapide et étendu permettant d'informer avec certitude de l'enlèvement d'une personne mineure, de la mise en danger de sa vie et son intégrité corporelle. L'avis d'alerte intervient au moyen du signet

Ces annonces sont diffusées par le biais de la radio et de la télévision, par SMS, par les panneaux d'annonces sur les autoroutes, par annonces dans les gares, aéroports et centres commerciaux ainsi que par les agences de presse et les médias online.

Ce système d'alerte a été mis en place par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Il s'inspire du système français "alerte enlèvement" et permet une diffusion systématique et à grande échelle de l'enlèvement d'un enfant. Il est ainsi tenu compte du fait qu'en cas d'enlèvement, les premières heures sont décisives pour un résultat positif des investigations et la délivrance de la victime. L'alerte est donnée dès que les informations sont suffisantes et qu'il est à craindre que la victime mineure enlevée encoure un danger.

Les annonces se basent sur les conventions en la matière entre la SSR, l'Office fédéral des routes (OFROU), les CFF, les aéroports de Zurich, Genève, Bâle-Muhouse, Lugano et Berne ainsi que les agences de presse SDA. Par ailleurs, les avis d'alerte sont transmis par SMS par le biais de Swisscom, Sunrise et Orange. Ces messages sont diffusés sur les téléphones mobiles dont les détenteurs se sont librement enregistrés pour ce service. Dès le printemps 2011, outre la firme Neo-Advertising, qui exploite des écrans publicitaires dans les centres commerciaux, et une dizaine de médias online (Newsnetz, NZZ, 20 Minuten, Neue Luzerner Zeitung, Blick, St. Galler Tagblatt, Südostschweiz Newsmedia AG, Corriere del Ticino, Le Nouvelliste, Le Temps), d'autres partenaires seront intégrés dans le système d'alarme afin de garantir une diffusion rapide et des plus efficaces.

En ce qui concerne le contenu des avis d'alerte et le déclenchement de l'alarme, la compétence incombe aux autorités de poursuite pénales cantonales. Les informations provenant de la population sont réceptionnées par un Call-Center qui peut être mis en place par l'Office fédéral de la police en l'espace de 30 minutes.